



## Newsletter Intercéréales n°2



### Un an après le discours de Rungis, les Interprofessions invitées par Emmanuel Macron à l'Elysée

Jean-François LOISEAU aux côtés des Présidents des interprofessions des œufs, du lait, de la volaille, du porc, de la viande bovine, des fruits et légumes des oléagineux et du vin a été reçu à l'Elysée par le Président de la République le 9 octobre. Emmanuel Macron a rappelé sa doctrine de responsabilisation des acteurs et souhaitait un point d'étape sur la mise en œuvre et l'avancée des plans de filière.

L'occasion pour Jean-François LOISEAU d'indiquer que le plan de transformation emmène la filière vers une amélioration de la qualité générale des céréales tout en rappelant que la filière céréalière est plutôt bien structurée depuis longtemps. Notre ambition est de satisfaire les attentes des clients, des consommateurs et des citoyens, qu'ils soient français ou internationaux.



## Entrée de l'OPG chez Intercéréales

Lors de la dernière Assemblée Générale extraordinaire réunie le 28 juin 2018, de nouveaux statuts ont été votés permettant l'entrée de nouveaux membres. Toutes les organisations membres d'Intercéréales siégeront dorénavant au Conseil d'administration.

L'Organisation des Producteurs de Grains (OPG) a confirmé sa volonté de participer à la gouvernance et aux défis des filières céréalières et siègera au Conseil d'administration d'Intercéréales, ainsi que dans les différents comités de programmes et groupes de travail.



## Intercéréales reçue par Stéphane Travert le 10 septembre 2018

Stéphane Travert, Ministre de l'agriculture, a reçu une à une toutes les interprofessions avant la phase parlementaire finale du projet de loi EGALIM afin de s'assurer de l'avancée des travaux sur les indicateurs de coûts de production et de prix de marché. Une délégation Intercéréales conduite par Jean-François LOISEAU (Président), avec Lionel DELOINGCE (Vice-Président) et François JACQUES (AGPB) a rappelé la structuration et le bon fonctionnement de la filière céréalière, avec une formation des prix dans un marché ouvert, transparent, et de masse qui nécessite une organisation particulière. Bien que la contractualisation ne soit pas obligatoire, elle est quasi généralisée et constitue le socle des relations entre les maillons.

En ce qui concerne la loi EGALIM, la filière céréalière est en ordre de marche pour s'y conformer mais restera vigilante. Elle ne doit pas déstructurer l'existant qui fonctionne et mettre les entreprises dans une insécurité juridique. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue les défis identifiés dans les filières céréalières pour apporter durabilité à tous les acteurs, à savoir la compétitivité et la création de valeur.

La loi n'apportera pas de miracle économique dans notre filière, c'est notre plan de transformation qui peut faire évoluer les choses. La loi ne doit pas nous entraver dans cet effort.





## Plan de transformation de la filière céréalière : avancées et mise à l'honneur lors des prochaines JTIC

Après une phase de diffusion et d'appropriation, vient maintenant le temps de l'action et de la mise en œuvre. De nombreuses actions du plan ont démarré, notamment l'action « **Tracer l'histoire des produits céréaliers** » avec l'association AGROEDI Europe et la filière blé CRC®, « **Développer et déployer les solutions de protection des cultures efficaces et durables** » notamment avec le Contrat de solutions, « **Développer le stockage des grains sans insecticides de stockage** » (voir l'article sur le Colloque ARVALIS « Insectes des grains : vers la lutte intégrée au stockage ») ou encore « Améliorer l'ensemble de la chaîne logistique transport » (voir article sur l'étude des coûts logistiques avec FranceAgrimer). Un outil d'évaluation et de suivi du plan est en cours de construction avec quelques indicateurs par axes.

Lors des prochaines Journées Techniques des Industries Céréalières (JTIC), la session « Vers la transformation de la filière céréalière », animée par Bernard Valluis (Président délégué de l'ANMF) le jeudi 8 novembre à 13h30, mettra en lumière l'avancée de trois actions.

<https://www.jtic.eu/confrences>



## Salle comble pour le colloque lutte intégrée au stockage

ARVALIS a organisé le 9 octobre dernier à Paris le colloque « Insectes des grains : vers la lutte intégrée au stockage ». Plus de 220 personnes ont participé à ce colloque, avec notamment une très forte mobilisation des acteurs du stockage (organismes collecteurs et leurs fournisseurs), démontrant une prise de conscience et un intérêt certain pour le sujet.

Ce colloque a été l'occasion de présenter le concept de lutte intégrée appliquée au stockage des grains, à savoir une combinaison de différentes mesures de lutte (physiques, biologiques...), afin de maintenir la présence des insectes ravageurs sous un seuil économiquement acceptable. Les différentes perspectives de lutte et les innovations ont notamment été passées en revues et les derniers résultats ont été présentés lors de cette journée : conception et ventilation des sites, traitement par la température (chaud et froid), nettoyage, poudres minérales, huiles essentielles...

Ce colloque traduit concrètement le déploiement d'une action du plan de transformation de la filière céréalière à savoir le développement du stockage de grains et produits céréaliers sans recours aux insecticides de stockage, pour lequel l'ambition de réduire de moitié les céréales pouvant contenir des résidus d'ici 5 ans a été rappelée.



## Lancement d'une étude sur les coûts logistiques dans la filière céréalière avec FranceAgriMer

La compétitivité de la filière céréalière a été identifiée comme axe majeur de son plan de transformation et jugée prioritaire par ses membres, en particulier les questions relatives à la logistique. C'est pourquoi Intercéréales s'est tournée vers FranceAgriMer pour conduire une étude visant à connaître et comprendre les différents coûts de tous les maillons de la chaîne logistique d'une céréale depuis sa sortie de l'exploitation jusqu'au premier transformateur national (y compris lieu de sortie pour l'export).

L'étude va porter sur le blé dur, le blé tendre, l'orge et le maïs. Les résultats sont attendus pour le second semestre 2019.



## Renouvellement de l'accord triennal Intercéréales dans un contexte de fiscalité qui évolue

L'accord Interprofessionnel triennal de financement 2016/2019 s'achèvera en juin 2019. Intercéréales et ses membres initient une réflexion sur le nouvel accord 2019/2022 en s'appuyant notamment sur le plan de transformation de la filière publié pendant les EGALIM en décembre 2017 associé à la démarche durabilité et les comités de programme de l'automne : Comité de Promotion Intérieure, Comité de Promotion Export et Comité de Recherche et développement.



Photo de gauche à droite :

Karim SARROUB (Responsable Partenariats Crédit Agricole Alpes Provence et Provence Côte d'Azur), Ludovic TOMAS (Responsable du marché Agriculture Crédit Agricole Alpes Provence et Provence Côte d'Azur), Frank ALEXANDRE (Vice-Président Crédit Agricole Alpes Provence et Provence Côte d'Azur), Yannick MAZETTE (Président de la Fédération Régionale de la Boulangerie PACA-CORSE), Joël REYNAUD (Président de Coop de France Méditerranée), Guillaume CEARD (Vice-président de l'Association de la Meunerie Régionale PACA), Rolindes MORAN (Coop de France Méditerranée), Aline MONDELLO (Présidente de la fédération boulangerie 04) et Richard SAUVAT (Directeur de la coopérative Alpesud) en arrière-plan

## Lancement d'une filière blé – Farine – Pain en Provence, la baguette tradition « Sud »

Lancé officiellement le 16 octobre au Salon Med'Agri, le projet vise à créer une filière régionale courte et intégrée « **Céréales, farines, pains** ». L'objectif principal est de redynamiser la filière blé tendre en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la création d'un produit de qualité 100% régionale, la baguette tradition « Sud ». Cette nouvelle filière s'appuie sur une production régionale de qualité avec comme acteurs principaux de la région :

- Les coopératives, avec Coop de France Méditerranée,
- Les meuniers, avec l'Association Régionale de la Meunerie,
- Les artisans boulangers-pâtisseries avec la Fédération Régionale des Boulangers.

Pour cette première année d'expérimentation, 3 coopératives, 3 moulins et toutes les fédérations départementales de la boulangerie sont engagés. D'ici la fin du mois, environ 300 hectares de blé tendre seront semés. La farine sera disponible pour les boulangers à partir de septembre 2019. Si l'expérimentation est satisfaisante, la filière va monter en puissance et vise d'ici 5 ans 2200 ha, 8500 tonnes de farine et 1400 boulangers. Ce projet a le soutien de la Région Sud et du Crédit Agricole Alpes Provence et Provence Côte d'Azur.